

**Décision du 17 août 2026 portant
nomination d'un agent comptable secondaire de l'AEFE**

NOR : EAEM2619674S

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté de détachement du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 mai 2026 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2021 portant classement des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement en date du 26 mai 2026 entre l'AEFE et Madame Florence BOURDREL ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'AEFE à la nomination de Madame Florence BOURDREL en qualité d'agent comptable secondaire des Lycées français Chateaubriand de Rome, Stendhal de Milan et de l'IRF de la zone Europe du Sud Est (ZESE) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Florence BOURDREL, attachée d'administration, est nommée agent comptable secondaire des Lycées français Chateaubriand de Rome, Stendhal de Milan et de l'IRF de la zone Europe du Sud Est (ZESE), établissements en gestion directe de l'AEFE, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 : Il lui appartient lors de son installation de justifier d'une prestation de serment antérieure. A défaut, il sera tenu de prêter serment devant l'autorité compétente avant l'installation dans son poste.

Article 3 : Cette décision fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Saint-Ouen, le 17 août 2026.

Agrément de l'agent comptable principal

Le Directeur Général de l'AEFE

Caroline ARNAUD

Alexandre MOROIS